

DEMANDE DE SUBVENTION THEME ANNUEL 2022 - 2023



#THEME ANNUEL

MERCI DE REMPLIR DIRECTEMENT CE DOCUMENT
CE SEUL DOCUMENT CONSTITUE LE DOSSIER A PRESENTER



A votre disposition pour vous aider à constituer le dossier
Marie José au 04 72 56 99 03
subventions@apeldurhone.fr

CONDITIONS DE DEMANDE DE SUBVENTION A LIRE ATTENTIVEMENT

Cette subvention est dédiée au sport et à la santé.
Montant maximum de la subvention accordée 300€

SPORT : compétition, Olympiades, défi sportif, découverte d'un sport, dépassement de soi, équipement sportif

SANTÉ : initiation ou ateliers de yoga, sophrologie, éducation à une alimentation saine, gestion du stress...



Vous pouvez présenter plusieurs factures concernant une ou plusieurs actions sur l'année scolaire 2022-2023.

Pour être recevable, le dossier doit répondre à un certain nombre de critères :
Merci de cocher les cases afin de valider que vous remplissez tous les critères

Être rempli et présenté par l'Apel d'établissement et non par le chef d'établissement.

Être à jour de ses cotisations 2022-2023 : avoir communiqué le fichier au format Excel, rempli le formulaire en ligne et payé les adhésions à l'Apel du Rhône.

Le dossier POST-AG 2022-2023 complet (avec tous les documents demandés) sera exigé pour le paiement de la subvention accordée.

Le projet doit concerner l'année scolaire 2022-2023 (facture datée entre le 1er août 2022 et 15 juin 2023).

Les factures doivent être téléversées sur ce document en page 4

Ne peut être présenté qu'un seul dossier par Apel d'établissement.

L'Apel d'établissement doit avoir financé/subventionné une partie ou la totalité du projet, à hauteur de sa capacité financière.

Les subventions seront versées par virement bancaire à l'Apel d'établissement.



Soirée des Subventions le jeudi 27 avril 2023.

Cette soirée, organisée par l'Apel du Rhône permet l'échange entre les participants, chacun peut ainsi s'enrichir de nouvelles idées à porter en projet dans son Apel d'établissement.

Votre présence ou celle d'un membre de votre Conseil d'Administration est indispensable au bon déroulement de cette soirée d'échanges.

Ce dossier doit être téléversé **sur l'Espace membre.**

Dernier délai : 15 Juin 2023
(tout dossier arrivé après sera refusé)

Nom de votre Apel :

Commune :

e-mail générique :

Nom Président :

Prénom Président :

COORDONNEES MEMBRE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom :

e-mail :

Portable :

PRESENTATION DE VOTRE PROJET

Présentez avec vos mots (pas de copie de plaquette du prestataire) vos actions objet de la demande en quelques lignes.

